

Travaux de la Chambre

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je suis trop vieux et trop expérimenté pour me risquer à répondre à cette question sans avoir vérifié au préalable ce qu'ont pu dire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. A mon avis, les propos que le député de Lisgar rapporte et l'interprétation qu'il en donne ne peuvent qu'ajouter à la confusion, car rien ne m'autorise à penser que le gouvernement ait jamais, ou même récemment, utilisé les ventes de grains comme levier politique.

LA PLANIFICATION EN CAS D'IMPRÉVU

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, je n'ai pas demandé au ministre si le gouvernement du Canada avait utilisé les ventes de blé comme levier politique. Seulement au cas où nous serions forcés de participer ou si nous participions de notre plein gré à un embargo céréalier imposé par d'autres pays, il est évident que les producteurs seraient les plus durement touchés. Étant donné que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le Canada serait disposé à se servir des denrées alimentaires comme instrument politique pour s'aligner sur d'autres pays—advenant qu'on le lui demande—le gouvernement a-t-il envisagé de mettre en place un mécanisme grâce auquel les agriculteurs ne feraient pas les frais d'une chute du cours mondial des céréales, comme cela s'est produit il y a quelques années?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, lorsque cela c'est produit—et je parle de l'embargo contre l'Union soviétique—le gouvernement fédéral, qui était dirigé à l'époque par l'honorable chef de l'opposition, a pris l'initiative d'indemniser les agriculteurs dont les intérêts avaient été lésés au nom de la raison d'État sur le plan international. Cette promesse a été honorée par le gouvernement qui a pris le pouvoir par la suite. Cependant, je vais prendre note de la question et m'entretenir personnellement avec les deux ministres mentionnés pour voir si je puis fournir au député de Lisgar une réponse satisfaisante.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE PROJET DE DÉVERSEMENT DE TERRE RADIOACTIVE EN ONTARIO

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Où en sont les projets du gouvernement en vue de déverser de la terre radioactive à la base de Borden?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, si je me souviens bien une injonction a été accordée par un tribunal à la suite d'une demande de certains citoyens, et le gouvernement n'a pas pris d'autres mesures suite à cette injonction. Nous respectons l'injonction du tribunal.

[Traduction]

LE POINT SUR LA PROPOSITION

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, l'avocat de la Commission de contrôle de l'énergie atomique a fait savoir qu'il n'entend pas contester l'injonction. Le ministre veut-il dire que cette décision aurait été prise à son insu et sans son consentement? Est-ce qu'il affirme à la Chambre que le projet de déversement de terre radioactive à la base de Borden tient toujours?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, l'avocat de la Commission de contrôle de l'énergie atomique aurait indiqué que le gouvernement n'a pas l'intention de contester cette injonction, et c'est la position du gouvernement, comme je l'ai indiqué dans ma réponse antérieure.

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

DÉPÔT DE RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné les pétitions présentées par les députés le mercredi 21 avril 1982, et les avoir trouvées conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

● (1500)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Nielsen: Madame le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quel sera le programme des travaux parlementaires pour le reste de la semaine et aussi loin qu'il peut prévoir la semaine prochaine?

M. Pinard: Madame le Président, les mesures qui seront à l'étude cette semaine et la semaine prochaine sont les projets de loi C-103, C-108 et C-93.

[Français]

En conséquence, la semaine prochaine nous continuerons à débattre le projet de loi relatif à l'énergie. Il reste deux projets de loi sur les huit que nous devons renvoyer au comité, et ce au plus tard à la fin de la semaine prochaine. Et si nous terminions plus tôt, nous continuerions, en deuxième lecture, le débat du projet de loi C-93, lequel vise à autoriser le gouvernement à emprunter certaines sommes d'argent.

[Traduction]

M. Nielsen: Le leader du gouvernement peut-il nous dire quand le gouvernement désignera la prochaine journée de l'opposition?